

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 6 AVRIL 2023
Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : 2023-02-07- FIN (7.1) – AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022 AU BUDGET ANNEXE EAU DE L'EXERCICE 2023

DATE DE CONVOCATION : 30 MARS 2023

DATE DE PUBLICATION : 11 AVRIL 2023

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	FONTAINE André, TARDY Yvan, CLAUDON Jean-Louis, PICARD Denis, AMMARI Christelle, BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, CHARTREUX Fabrice (sauf pour la 2023-02-03), GUYOT Laurent (ayant la procuration de PLANCHAIS Viviane), MAURY Christophe (ayant la procuration de RADER Audrey-Helen), GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice (ayant la procuration de SILLAIER Roger), DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe (ayant la procuration de GASPARD Isabel), TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël (ayant la procuration de LALANCE Corinne), CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme (ayant la procuration de COLLET Thierry), SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, MANSUY Thierry, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, HENNEBERT Philippe, DURANTAY Corinne (ayant la suppléance de MANSION François), MATTE Jean-François, COLIN Xavier, CHENOT Tony (à compter de la 2023-02-03), HARMAND Alde, ADRAYNI Mustapha (à compter de la 2023-02-03), ALLOUCHI-GHAZZALE Malika, HEYOB Olivier (ayant la procuration de RIVET Lionel), ASSFELD LAMAZE Christine, DE SANTIS Fabrice, CHANTREL Nancy (ayant la procuration de ERDEM Olivier), BOCANEGRA Jorge, EZAROIL Fatima, BONJEAN Myriam (ayant la procuration de DICANDIA Chantal), MOREAU Jean-Louis (ayant la procuration de MASSELOT Catherine), BRETENOUX Patrick, GUEGUEN Marie (ayant la procuration de LALEVEE Lucette), MANGEOT Etienne, SIMONIN Hervé, FELTEN Daniel, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Etaient excusés :</u>	COLLET Thierry, PLANCHAIS Viviane, SILLAIER Roger, RADER Audrey Helen, GASPARD Isabel, ROSSO Michel, LALANCE Corinne, DOHR Hervé, MANSION François, DI CANDIA Chantal, RIVET Lionel, LALEVEE Lucette, MASSELOT Catherine, ERDEM Olivier, GUYOT Gilles.
<u>Avis de procuration :</u>	11 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	2 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Christine ASSFELD-LAMAZE
<u>Nombre de présents :</u>	Du début à la 2023-02-02 : 52 Présents. Pour la 2023-02-03 : 53 Présents - De la 2023-02-04 à la fin : 54 Présents.
<u>Nombre de votants :</u>	Du début à la 2023-02-02 : 63 Votants. Pour la 2023-02-03 : 64 Votants. De la 2023-02-04 à la fin : 65 Votants.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-5,
Vu le vote du compte administratif 2022,

Les résultats de l'exercice antérieur sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif (CA). Les résultats doivent être reportés ou affectés dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du CA. Si celui-ci intervient avant l'adoption du budget primitif de l'exercice suivant, la reprise des résultats est effectuée de fait dans ce BP.

La reprise du résultat excédentaire de la section de fonctionnement s'effectue dès lors dans les conditions suivantes :

- **L'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement en tenant compte des restes à réaliser, en dépenses et en recettes,**
- **Le solde disponible peut dès lors être inscrit soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement.**

Le cas échéant, l'exécution du titre de recettes sur le compte 1068 d'affectation des résultats (« Excédents de fonctionnement capitalisés ») ne peut intervenir qu'après le vote du compte administratif et au vu de la délibération d'affectation.

En complément de l'affectation classique des résultats -figurant en (1) dans le tableau de synthèse ci-après-, une opération spécifique -figurant en (2)- est proposée :

En effet, suite au transfert à compter du 1^{er} janvier 2020 de la compétence de l'eau potable à la Communauté de Communes Terres Toulouises, les syndicats intracommunautaires afférents ont été dissous (Syndicat Intercommunal des Eaux du Cœur Toulouais, SIVU eau Jaillon Villey Saint Etienne, SIVU eau Sexey Velaine Aingeray). Dans ce cadre, l'intégration des biens, emprunts et résultats correspondants a été validée par délibération 2020-06-17 en date du 17 décembre 2020 et opérée dans le budget annexe de l'eau potable par l'ordonnateur. Toutefois, le comptable public n'a procédé de son côté qu'au transfert de deux syndicats en 2020, avant transfert des résultats du SIVU eau Sexey Velaine Aingeray sur le budget principal de la CC2T en 2022, ce qui a amené à des réserves sur la validation des comptes de gestion depuis 2020. Pour rétablir la situation, il convient désormais d'annuler les résultats déjà repris sur le budget annexe de l'eau, les reprendre sur le budget principal et procéder à une dotation du budget principal vers le budget annexe.

Après avoir entendu et adopté le compte administratif 2022,
Considérant le résultat de l'exercice 2022,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,
Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la Régie en date du 21 mars 2023,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de :

- Arrêter les résultats définitifs conformément au compte administratif 2022 et de les affecter comme suit :

BUDGET ANNEXE EAU 70007

<i>Mouvement réels et d'ordre</i>	Budget cumulé	Résultat reporté de fonctionnement	Titres/mandats émis	Restes à réaliser
Recettes de fonctionnement	6 705 683,22	1 549 095,09	5 158 925,06	
Dépenses de fonctionnement	6 705 683,22		5 054 781,67	
Recettes d'investissement	6 124 225,35		3 175 985,36	927 124,84
Dépenses d'investissement	6 124 225,35		2 620 881,83	147 698,02

Résultat de fonctionnement N-1 :

A - Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+104 143,39
B - Résultat antérieur reporté précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+1 549 095,09
C - Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	+1 653 238,48

Résultat d'investissement N-1 :

D - Solde d'exécution N-1 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
D 001 Besoin de financement	
R 001 Excédent de financement	+555 103,53

Restes à réaliser d'investissement :

E - Solde des restes à réaliser N-1 :	
Besoin de financement	
Excédent de financement	+779 426,82

F - Besoin de financement (le cas échéant) = D + E	+0,00
C - Reprise des résultats = G + H + I	+1 653 238,48
Affectation en réserves R 1068 en investissement (G + H) :	
G - Couverture du besoin de financement F	+0,00
H - Affectation complémentaire	+0,00
I - Report en fonctionnement R 002 :	+1 653 238,48
Déficit reporté D 002	0,00

Section de fonctionnement			Section d'investissement		
Dépenses	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
D002 : déficit reporté	R778 : Autres	R002 : excédent reporté	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : solde d'exécution N-1	R1068 : excédents capitalisés
Transcription budgétaire de l'affectation du résultat (1)					
0,00	0,00	1 653 238,48	0,00	555 103,53	0,00
Reprise des résultats du SIEA Sexey Velaine Aingeray (2)					
0,00	72 174,08	-72 174,08	0,00	-65 081,06	65 081,06
Transcription budgétaire globale de l'affectation du résultat (1+2)					
0,00	72 174,08	1 581 064,40	0,00	490 022,47	65 081,06

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,

Fabrice CHARTRÉUX

Mise en ligne le 11/04/2023 à 12h57

REÇU EN PREFECTURE

le 11/04/2023

Application agréée E-legalite.com